



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L' AISNE

Commune d'Essômes sur Marne

Compte rendu de la réunion vignoble du 27 mai 2009

direction
départementale
de l'Agriculture
et de la Forêt

Aisne

Laon, le 28 mai 2009

service
Équipements

Olivier PUTOT
Jean-Pierre LASSERET

objet : Validation du programme d'opérations aux représentants de secteur (plan et chiffrage). Préparation des réunions publiques.

présents : les représentants de secteur – M. le maire et plusieurs conseillers municipaux – T. Ferry (SGV) – C. Georget (CIVC) – O. Putot et JP. Lasseret (DDAF)

Compte rendu : rédaction : O.Putot / relecture : T. Ferry, C. Georget et JP. Lasseret

Secteur Essomes Nord

Pas de modification sur le projet présenté le 27 mai 2009.

Il est évoqué le souhait de réaliser des bassins de rétention en amont du vignoble dans le cadre du projet bassin versant (notamment entre les lieux dits les travers et les séminaires). Certains travaux que l'AFR envisagerait de réaliser sont évoqués : si réalisés ils réduiraient d'autant la cotisation dans le cadre de la DIG.

Annuité présentée en séance 611 € /ha, correspondant à 1 111 000 € de travaux.

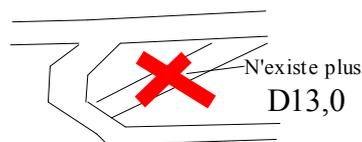
Secteur Aulnois-Rouvroy

En amont de l'ouvrage C9, ajout de buse + avaloir sur chemin vigneron existant.

Suppression de D14-D15 faute d'accord des deux riverains.

Dépierreur D12 à déplacer plus à droite dans l'axe du chemin aval. Buse existante à faire figurer.

Au-dessus de D13 le cadastre est faux, le chemin contourne désormais par le haut à gauche (schéma ci-après).



Il est évoqué le souhait de réaliser des bassins de rétention en amont du vignoble dans le cadre du projet bassin versant.

Une partie de D2, à l'exception de la traversée de route, a été faite par la commune en diamètre 500.

horaires d'accueil :

08h30 – 12h00

13h30 – 16h30

adresse :

Cité administrative
Allée Jean Martinot
02016 LAON Cedex

bâtiment :

A

téléphone :

03.23.26.21.00

télécopie :

03.23.26.21.21

courriel :

sdeq.ddaf02@agriculture.gouv.fr

Ajout d'un dépierreur en aval de D13,0, juste en amont de la buse (à décaler).

Annuité présentée en séance 566 € /ha, correspondant à 417 360 € de travaux.

Secteur Essomes Sud

Aménagement de la zone du parking (secteur E19) par le CAUE. La commune a engagé un cabinet d'étude qui déterminera le débit maximum pouvant transiter dans le pluvial en aval de la zone. Si le débit est faible, il faudra rajouter un bassin de stockage sur la parcelle 544 appartenant à la commune et redimensionner la buse de 400 à la baisse. La commune transmettra les résultats de l'étude à la DDAF. Si la solution du bassin est retenue, la DDAF enverra le plan et dimensions du bassin au CAUE (bruno.stoop@caue02.com) pour prise en compte dans le projet.

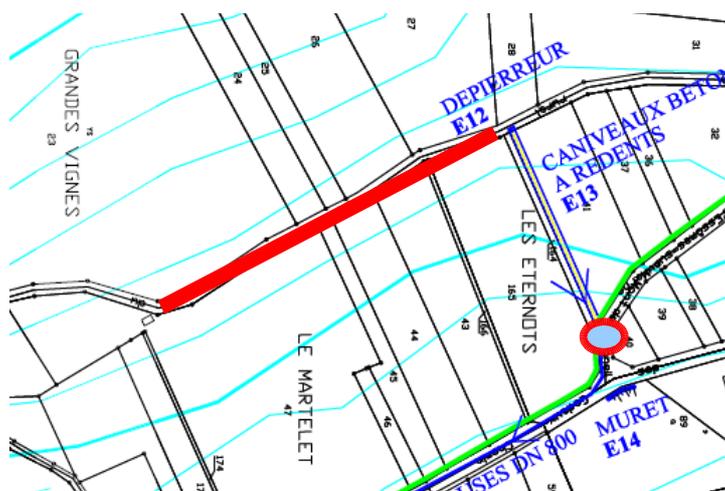
Il faut agrandir le dépierreur E10 pour capter le chemin au SW. Si on reste sur la solution du bassin, il sera nécessaire de récolter les eaux avec un gué béton et on pourra supprimer le dépierreur.

Fossé E19 : le problème de franchissement est évoqué. Il faudra prévoir 3 ouvrages de franchissement ou traverser le chemin. Les 35 m de buses budgétées permettent de le faire.

Dépierreur indiqué avec un « ? » : à conserver.

Caniveau béton E6 : déjà existant. A indiquer en rouge et à retirer du chiffrage.

Secteur E12 : ajouter reprofilage chemin (voir schéma ci-après, partie en rouge) et avaloir (cercle rouge, en aval de E13)



Accord pour écarter la solution ramenant les eaux vers la gauche entre E16 et E6, au vu du chiffrage.

Annuité présentée en séance 2052 € /ha sans prise en charge de l'aval par la commune, 1408 €/ha avec prise en charge de l'aval par la commune, correspondant à 516 890 € de travaux.

Secteur Crogis

Suppression du chemin béton A20 au vu des évènements récents.

Ajout d'un dépierreur + busage au premier carrefour en amont de A16.1, au vu des évènements récents.

Problème à prévoir avec le propriétaire pour B5-B6-B7-B8. Busage de 200 existant vérifier le diamètre. Faire deux scénarios : celui sur le plan, et celui du contournement par la gauche en déplaçant B5 (scénario présenté initialement).

La zone en haut à droite sur le plan n'est pas traitée, et c'est un manque au vu des évènements récents. On ajoute donc un dispositif de captage des eaux, comprenant coquille, dépierreur, bassin dans la parcelle 13, puis rejet par une buse dans le pluvial.

Suppression de A3 + pointillé perpendiculaire sur la gauche.

Suppression de A13. Il a été constaté que rien n'a coulé du vignoble à l'occasion des événements récents. Ce secteur pourra être traité par le groupe bassin versant.

Suite de la démarche

Organisation avant le 15 juillet par le SGV, avec présence de la commune, d'une réunion publique par sous-secteur (en deux soirées) :

- Présentation des grandes lignes du projet (points noirs traités, grand principe d'écoulement → la DDAF produira les cartes). Le but n'est pas la négociation, les représentants de secteurs ont déjà négocié au cours des réunions.
- vote par sous secteur entre 3 scenario financiers :
 1. mutualisation totale des 4 secteurs,
 2. mutualisation des secteurs contribuant à l'alimentation du rû d'Essômes (crogis, essomes nord, essomes sud), à l'exception d'Aulnois-Rouvroy,
 3. 4 DIG différentes, la commune prenant en charge la traversée d'Essomes Sud au titre du caractère prioritaire pour la sécurité civile.

Le courrier d'invitation mentionnera les cotisations à l'hectare des différents scenarios, afin de ne pas prendre les propriétaires au dépourvu et pour garantir la participation. La DDAF fournira les simulations financières mises à jour suite aux modifications de la réunion du 27 mai.

La DDAF prendra contact avec l'ONEMA et la DVD pour examiner ensemble le projet.